



Rapport moral et d'orientation

Assemblée générale du 19 mai 2012 à Merville (Nord)

L'année 2011 aura été une année de transition avec le départ de Marie Paule Héraud et l'élection de Michel Hamard à la présidence de l'ANVP. Cette transition s'est prolongée à la suite des ennuis de santé de notre nouveau président ; ennuis qui ont fini par le rendre indisponible.

De ce fait, l'association a connu une nouveauté : la direction collégiale de deux vice-présidents. Cela ne semble pas avoir diminué le rôle du Bureau et du CA tant auprès de l'Administration pénitentiaire qu'auprès des membres de l'association et de tous ses partenaires.

Le rapport d'activité et le rapport financier qui vous ont été présentés témoignent d'un bilan positif à porter à l'actif à la fois des membres de l'association et des salariés qui, à tous les niveaux, par leurs compétences et leur engagement, ont fait preuve d'efficacité.

J'ai donc la charge et le plaisir de présenter ce rapport moral et d'orientation et de le soumettre à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale ; il est le fruit d'un travail de réflexion des membres du conseil d'administration qui, à partir d'un état des lieux de nos forces et de nos faiblesses, ont identifié les principaux axes d'action nécessaires pour l'avenir.

L'ordre de priorités qui avait été validé par le Conseil d'Administration en 2011 reste inchangé dans ses grandes lignes :

- Optimiser le recrutement et la formation des visiteurs de prison, des dirigeants de sections et des équipes interrégionales.
- Veiller à l'application effective des droits des personnes détenues.
- S'approprier le nouveau projet associatif.
- Dynamiser et soutenir le réseau des adhérents.
- Définir une politique de partenariats et les développer.
- Poursuivre et développer nos contacts européens.

Mais avant de poursuivre plus avant et de parler de l'avenir, je voudrais revenir sur l'année qui vient de s'écouler.

Nous avons connu en effet des faits assez marquants.

D'une part, la forte augmentation du nombre de personnes incarcérées au cours de cette année 2011 – augmentation qui semble se poursuivre en 2012 – interroge sérieusement notre association qui se préoccupe avant tout des personnes détenues et de leur réinsertion dans la société.

D'autre part et sur un plan interne :

- Le rapport d'audit sur le fonctionnement du siège de l'ANVP, réalisé par Michèle Devinante à la demande du conseil d'administration, a permis d'observer notre fonctionnement interne en vue de l'améliorer.
- La réécriture des textes fondamentaux que sont la charte, la déontologie et le projet associatif. Il faut souligner à cet égard la qualité du travail effectué par Michel Gogny-

Goubert, Marie-Paule Héraud, Raphaël Bonte, Michel Jouannot, Yves Crespin et Laurence Fayet.

- La relance de la démarche de recrutement de nouveaux visiteurs, sans oublier de rappeler que pour la première année depuis longtemps, 2011 a vu le nombre de visiteurs rester stable.
- Les difficultés rencontrées dans la région Aquitaine qui, à l'heure actuelle, ne dispose toujours pas de délégué interrégional.
- La démarche de formation des visiteurs (et notamment des nouveaux) et des dirigeants de section, sans oublier les nouveaux élus au conseil d'administration, les correspondants techniques et les trésoriers des équipes interrégionales.
- La décision d'embaucher un salarié à mi-temps en la personne de Pierre-Luc Bourrel, avec prise de fonction en janvier 2012 et de confier à Laurence Fayet l'encadrement des salariés du siège.
- La prise de position de l'ANVP dans des débats de société : l'annonce de 30 000 places supplémentaires dans les prisons, les élections présidentielles où nous avons interrogé tous les candidats sur un certain nombre de thèmes qui concernent les personnes sous main de justice et leurs familles.

Nos orientations pour 2012

1 - Optimiser le recrutement et la formation des visiteurs de prison, des correspondants, des responsables de sections, et d'équipes interrégionales

Notre effort en termes de recrutement doit donc être poursuivi ; il pourra être facilité si l'ANVP est encore plus présente dans les médias et si nous profitons de toutes les occasions qui nous sont offertes de promouvoir la spécificité et l'utilité de notre action. Pour cela nous devons faire un effort tout particulier pour permettre cette visibilité.

Le nombre de visiteurs ne peut être dissocié de la qualité de leur pratique et, bien qu'en 2011 les formations se soient développées, il est prioritaire de les structurer afin d'en faciliter l'accès et de généraliser les bonnes pratiques.

Il faut donner aux visiteurs de prison les compétences nécessaires à ce bénévolat particulier, anticiper les départs et veiller au renouvellement des équipes.

Un effort particulier doit être porté à la formation initiale qui, nous semble-t-il, devrait être rendue obligatoire par l'administration pénitentiaire avant toute prise de fonction.

L'accompagnement par un référent ou tuteur de tout nouveau visiteur, pratique déjà effective dans certains établissements qui apporte une réelle valeur ajoutée, sera à encourager et à étendre à toutes les équipes.

2 - Veiller à l'application effective des droits des personnes détenues

Une expérimentation du "droit à l'expression collective des personnes détenues" a débuté fin 2010 dans dix établissements pénitentiaires et s'est poursuivie en 2011. L'évaluation qui en sera faite pourrait permettre une généralisation à l'ensemble des établissements. Mais nous attendons toujours la publication du rapport de madame Cécile Brunet-Ludet qui devait en rendre compte.

Ce droit à l'expression collective n'est qu'un des droits et il nous revient d'être attentifs au respect des droits élémentaires et à l'application des décrets de la loi pénitentiaire et des

circulaires qui concrétisent leur mise en application sur le terrain. Nous devons rester vigilants sur ce point et nous avons un devoir d'alerte en cas de non-respect de ces droits.

3 - S'approprier le nouveau projet associatif

Le projet associatif a largement été débattu et adopté. Il appartient désormais aux membres du conseil d'administration et tout naturellement aux délégués interrégionaux de le diffuser et de l'expliquer à l'ensemble des visiteurs. Pour ce faire une réunion spécifique devra être organisée dans chaque interrégion.

4 - Dynamiser et soutenir le réseau des adhérents

Dans ce domaine, les délégués interrégionaux sont en première ligne pour insuffler une dynamique qui est propice à la prise de responsabilités dans les sections. Nous constatons une déperdition rapide de nouveaux visiteurs (moins d'un an de pratique), due à diverses causes (en particulier, difficultés d'adaptation au fonctionnement du monde pénitentiaire et formation de base dispensée tardivement après la délivrance de l'agrément). Il faudra donc :

- rechercher des bénévoles,
- inciter les visiteurs de prison actuels à adhérer à notre association,
- créer des sections pour qu'aucun établissement ne soit isolé,
- étoffer les équipes à effectif réduit, particulièrement lorsqu'il s'agit de membres proches de la limite d'âge.

5 - Définir une politique de partenariats et les développer

Le partenariat que l'ANVP entretient avec les associations et organismes qui interviennent dans et autour de la prison est de qualité et se concrétise par notre appartenance au Groupe National Concertation Prison (GNCP). Georges Sobieski est le représentant de l'ANVP depuis janvier 2011.

Le GNCP a pour objectif principal l'organisation des Journées Nationales Prison mais pourrait être un "observatoire" de l'application de la loi pénitentiaire, des Règles Pénitentiaires Européennes, et une force de propositions. De même, la mutualisation d'expressions dans le débat public conforterait notre place dans le service public pénitentiaire. Ce partenariat devrait cependant se renforcer si nous prenions l'habitude de communiquer sur nos initiatives, d'inviter nos partenaires à nos réunions et de mener des réflexions sur des thèmes communs.

Ces phrases, reprises du rapport d'orientation de l'année dernière, restent cependant d'actualité. Il appartiendra aux membres du conseil d'administration de veiller à ce que ce partenariat se développe de façon harmonieuse. L'ANVP au cours de l'année 2011 a été maintes fois sollicitée par ses partenaires. Il faudra veiller à ne plus répondre dans l'urgence et à définir une politique de partenariat efficace. Nous devrions être force de propositions pour nos partenaires.

Quant aux relations engagées par l'ANVP avec le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté dès sa création, elles s'apparentent à un partenariat précieux visant à améliorer le système carcéral et sont donc appelées à se renforcer.

Enfin, le partenariat que l'ANVP entretient avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire doit se poursuivre dans le respect de notre identité et de notre indépendance, et à l'instar de la délégation interrégionale ANVP et de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille, un "guide de bonnes pratiques", déclinaison concrète de la convention nationale, pourrait être signé dans chaque région. Les interrégions de Toulouse et de Marseille ont également réalisé des accords spécifiques.

6 - Poursuivre et développer nos contacts européens

Le numéro 14 du « *Visiteur de prison* » de juillet-août-septembre 2011 a amplement rendu compte du travail de la commission, qui a culminé avec le colloque de Trèves.

D'ores et déjà des démarches ont été engagées pour élargir la zone géographique des participants et prolonger la réflexion.

Des contacts sont pris avec des acteurs professionnels et bénévoles de la prison de Görlitz (ville allemande à la frontière polonaise), des tchèques et des polonais pour un échange avec des visiteurs du Haut-Rhin. Ces échanges seront soutenus financièrement par la Fondation Robert Bosch dans le cadre du concours « On y va- auf geht's ». Ces échanges auront lieu durant le premier semestre 2012.

Toujours dans cette idée d'élargissement, il est espéré fermement que des visiteurs italiens et espagnols participeront au prochain projet européen qui sera lancé en 2012. Le thème en sera la collaboration entre personnes détenues, professionnels et bénévoles en vue de la resocialisation. Un programme de rencontres a été établi et se poursuivra jusqu'en 2014. Un nouveau financement par la communauté européenne a été sollicité, ce qui nous donne l'occasion de souligner que les activités de la commission Europe s'autofinancent.



Les six axes d'action qui vous sont proposés ne pourront être mis en œuvre efficacement qu'avec le concours de tous : visiteurs, membres associés, correspondants, responsables de sections, délégués interrégionaux, membres élus et salariés.

Pour terminer il semble que nous devrions continuer à prendre clairement position, ou à exprimer notre inquiétude :

- Sur la construction des nouvelles prisons (le partenariat public privé - PPP coûte très cher-), ainsi que sur l'embauche du personnel, surtout des surveillants. Les budgets permettront-ils d'embaucher suffisamment de CPIP en milieu fermé et en milieu ouvert pour la réinsertion ? L'essentiel du budget investissement va être consacré aux nouveaux établissements. Que restera-t-il pour les anciens ?
- Sur les nouvelles responsabilités des CPIP. Ils deviennent des "experts" en criminologie chargés d'évaluer la dangerosité, et ils font de moins en moins de travail social, en détention, pour préparer la sortie, et en milieu ouvert. Qui se chargera du travail social indispensable ?

Avant de soumettre ce rapport à votre approbation, les membres du conseil d'administration vous proposent un temps d'échange et de débat sur les priorités proposées.

Je vous remercie.

Benoît Ballenghien
Vice-président